



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

détention

Question écrite n° 76108

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les craintes exprimées par les adhérents de la Fédération française de tir s'agissant de la législation réglementant l'achat, la détention et le port des armes. A la suite du drame de Nanterre un certain nombre de mesures conduisant à l'interdiction pure et simple des armes possédées par les tireurs dans le cadre de collection ou dans le cadre de tir sportif, avaient été annoncées par le gouvernement précédent. Il ne semble pas que ces dispositions s'attaquent au vrai problème posé par les trafics et détentions illégales d'armes. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour garantir le droit à l'exercice de tir dans le cadre sportif ou dans le cadre de la chasse et pour lutter contre les détentions illégales d'armes et les trafics.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76108

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 juin 2002, page 2506